Mairie de Tournon (Savoie)

De: magali bouvier <magali.bouvier@hotmail.com>
Envoyé: dimanche 9 novembre 2025 21:04
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Participation enquête publique PLU

Bonjour,

Je souhaite participer à l'enquête publique concernant la modification du PLU de l'aérodrome.

Habitant à proximité de l'aérodrome sur la commune de Notre Dame des Millieres, nous subissons depuis plusieurs années une forte hausse des nuisances causées par les mouvements des hélicoptères. En effet, les survols répétés, souvent à basse altitude, génèrent un bruit constant et intrusif, nuisant fortement à la qualité de vie, au repos, ainsi qu'à la tranquillité des riverains. À cela s'ajoutent les émissions polluantes et l'impact écologique liés à ces vols.

Nous avons également des logements en location sur la commune, nos locataires se plaignent également de ces nuisances.

La modification du PLU, qui a pour objectif l'agrandissement de l'aérodrome afin d'accueillir encore plus d'hélicoptères, ne fera qu'amplifier les nuisances subies par les riverains.
Dans ce contexte, je vous demande de ne pas valider cette modification du PLU, et de privilégier au contraire des mesures de limitation du trafic aérien et de protection des habitants et de l'environnement.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette opposition dans le cadre de l'enquête publique en cours

Magali Bouvier

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Beatrice PALENI <beatrice.paleni@wanadoo.fr>
Envoyé: dimanche 9 novembre 2025 16:02
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: participation à l'enquête publique pour la modification du PLU de l'aérodrome d'Albertville

contre les nuisances sonores et le développement de l'Aerodrome d'Albertville. Contre le projet de modification du PLU de l'aérodrome, assez de nuisances sonores et de vols au dessus de nos maisons.

Mme Paleni Béatrice

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Pierre RAT PATRON <pierre.rat-patron@orange.fr>
Envoyé: dimanche 9 novembre 2025 23:06
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Courrier à Madame la Commissaire enquêtrice
Pièces jointes: 20251109 Courrier à la Commissaire enquêtrice.docx

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint un courrier destiné à Madame la Commissaire enquêtrice.
Cordialement,
P. Rat-Patron

Notre-Dame-des-Millières
Le 9 novembre 2025

Madame la Commissaire enquêtrice,

Par le présent courrier, nous tenions à participer à l'enquête publique ouverte par la mairie de la commune de Tournon.

Cette enquête porte sur des points réglementaires très précis à savoir le reclassement d'une zone AU du PLU de la commune en zone Uea et l'emprise de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) destinée à la restructuration, l'optimisation de l'aménagement et l'insertion dans l'environnement de l'aérodrome Delachenal / LFKA. Elle est donc technique et restrictive alors que nous savons tous que le véritable enjeu dépasse largement le cadre du simple reclassement d'une zone d'un PLU.

Comme beaucoup, nous souffrons quotidiennement du développement exponentiel des nuisances sonores dues la maintenance des hélicoptères par SAF industrie et de l'augmentation des décollages et atterrissages des aéronefs de loisir et surtout touristiques associés à la période hivernale. Certaines journées, il n'est pas exagéré de dire que c'est un véritable enfer. Nous tenons à préciser que nous avions acheté notre terrain en connaissance de cause et que jusqu'à la fin des années 2010, nous avons vécu en bonne harmonie avec l'aérodrome, les nuisances étant circonscrites et ponctuelles.

Madame l'enquêtrice, pour essayer d'argumenter contre le projet de la mairie de la commune de Tournon, nous avons analysé la notice de l'enquête publique au regard du PCAET dont s'est doté notre agglomération Arlysère en mars 2022. C'est assez cruel.

Dans l'axe 1 du PCAET, Arlysère et les 39 communes exemplaires, on trouve comme thématique la promotion des bonnes pratiques.
Alors qu'il apparaît évident que l'OAP devrait le faire, le PCAET n'est jamais évoqué dans le document d'enquête ou alors c'est subliminal. Tout, depuis le début du développement des activités du SAF et du projet d'extension de l'aérodrome, est marqué par l'opacité et l'absence de communication. La stratégie suivie pour la parcelle AU a été celle des petits pas, sur un temps relativement long, de l'abattage des arbres au remblaiement marquée par des phases d'inactivité. Une sorte de politique du fait accompli. Evidemment, vous pourrez nous rétorquer que le PCAET n'existait pas encore, mais ce mode de fonctionnement se retrouve dans la façon de rédiger la notice. Juste un exemple car ils sont nombreux. Quand on lit la « restructuration n'a pas pour vocation d'accroître l'activité ou le trafic aérien, seulement (...) une optimisation de leur fonctionnement » (page 4). Que veut dire le mot optimisation ? Que l'aérodrome fonctionne mieux ? Optimiser, c'est plus d'activité pour plus de gains. C'est le but premier d'une entreprise... L'art de dire une chose et son contraire. Il suffit de regarder le demande de permis de construire du SAF pour s'en convaincre.

Dans l'axe 2 du PCAET, maîtriser les consommation d'énergie du territoire et leurs impacts, Arlysère s'engage à mettre en place des mobilités alternatives.

Les communicants le savent. Alors la notice présente le regroupement des bâtiments de la SAF comme une opération vertueuse puisqu'elle permettra de « réduire le trafic routier entre les différents sites ». Outre le fait que le SAF aurait pu anticiper cette question et qu'on aurait pu encourager le personnel de la SAF à utiliser les modes de déplacement doux entre les sites éloignés tout au plus de quelques kilomètres (puisqu'on le fait pour le citoyen de l'agglo !), cela montre que ce problème n'en a jamais été un et qu'il répond plutôt à une stratégie, là encore des petits pas, d'une implantation parfaitement pensée en amont.
Mais plus sérieusement et pour en revenir plus à l'OAP qu'au déclassement de la parcelle AU, le texte de la notice apparaît comme surréaliste. Ainsi donc, il est vertueux de regrouper les activités du SAF pour limiter le trafic mais en revanche on favorise le développement d'un aérodrome et d'une entreprise que tout oppose à l'axe 2 du PCAET qui multiplie rotations et mouvements d'appareil fonctionnant au kérosène ou à l'essence plombée. Où est la transition énergétique ? Où sont les mobilités alternatives ?

L'axe 4 du PCAET, mettre en place une stratégie opérationnelle d'adpatation au changement climatique, est encore plus malmené. Difficile de ne pas voir un greenwashing caricatural pour ne pas dire pitoyable.
Ainsi dans la notice, il est spécifié que de le cadre de l'OAP « la commune -de Tournon- porte un projet de classement en Espace Naturel Sensible (ENS) des terrains situés en aval du ruisseau, renforçant ainsi le choix (de ne pas agrandir la piste) » (p. 4). Il est facile de comprendre qu'Arlysère et Tournon se donnent une belle conscience écologique et que l'EPCI et le commune sont bien conscients d'un problème. Ainsi, on va augmenter la surface urbaine sur laquelle on va multiplier l'activité industrielle et tertiaire et, juste à côté, on va créer – et ce n'est qu'un projet – un espace naturel sensible pour les petites fleurs et les petites bêtes.
Plus navrant encore, on trouve p. 8 la formulation suivante : « le zonage d'assainissement du secteur est de type non collectif, c'est-à-dire que chaque nouveau bâtiment qui sera construit dans l'actuelle zone AU à classer, ne pourra se raccorder à un réseau public puisqu'inexistant et devra s'équiper d'un système d'assainissement individuel qui sera contrôlé au stade du permis de construire ». On va donc créer des fosses sceptiques... On sait comment fonctionne une fosse sceptique. Elles seront donc enfouies dans des terrains alluviaux par nature fragiles et très perméables. Ces fosses donneront directement dans la nappe phréatique (nappes phréatiques mises en danger partout en France en raison du réchauffement climatique), dans la vallée de l'Isère en amont de zones agricoles et urbaines alors qu'on prend conscience de jours en jours en France de la fragilité de nos ressources en eau, et accessoirement en amont d'une future zone naturelle sensible.
Dans la même veine, on trouve p. 7 que « des surfaces de bâtiments vétustes correspondant à la surface des 5 bâtiments actuellement utilisés par SAF AEROGROUP seront détruites et permettront de revégétaliser ces espaces ». Reprenons. On a donc faire disparaître un bois alluvial. On a remblayé le terrain et on va construire dessus de nouvelles infrastructures. Tout cela pour revégétaliser les espaces libérés par la déconstruction. Autrement dit, une pelouse avec quelques arbres pour remplacer un bois (par ailleurs puits de carbone).

Enfin, toujours dans le PCAET, Arlysère n'a pas hésité a écrire qu'en prenant en compte l'augmentation de la population, les effets du changement climatique et ses potentiels, elle allait mettre en œuvre uns stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique.
C'est ambitieux mais il ne faut pas lire de trop près l'Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et notamment le courrier de la Préfecture de Savoie : « la future construction empiète

sur un remblai (à une cote supérieure à la cote de référence du PPRi) qui sécurise le système d'endiguement du ruisseau de Fontaine Claire. La commune devra se rapprocher du gestionnaire du système d'endiguement (SISARC) afin de connaître les prescriptions à prendre en compte, pour ne pas altérer ses capacités de protection. »

Ces lignes interpellent :

- On va donc construire dans une zone parfaitement identifiée comme à risque dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). L'espace visée par l'enquête publique est une « zone rouge » c'est-à-dire une zone dans laquelle les constructions sont interdites. Ainsi donc ce qui est interdit pour n'importe quel particulier est autorisé pour une entreprise pour des locaux de plusieurs milliers de m^2. A lire le texte, un simple remblai suffit donc. Les remblais sont pourtant des terres facilement mobilisables lors de crues torrentielles exceptionnelles.
- Ce remblai, à lire l'avis des PPA, sécurise les futures constructions car il exhausse le niveau au-dessus de la côte du PPRI. Outre une crue du Ruisseau de Fontaine Claire, les principaux problèmes de la zone d'inondation de la plaine de l'Isère sont les remontées de nappe et dans une moindre mesure le risque de débordement et/ou de ruptures des digues de l'Isère. Les deux voire les trois pourraient tout à fait se produire en même temps. On sait que les épisodes extrêmes sont amenés à se multiplier et à s'exacerber. La côte fixée par le PPRI approuvée en 2013 sera-t-elle suffisante ? Et quand bien même le serait-elle, quid de la piste et des constructions annexes ?
- Ces questions ne sont pas anodines. Construire dans un secteur ou l'aléa est connu et dont la fréquence risque de s'accroître dans les années à venir est une prise de risque importante. Pas de problème... Si jamais, l'Isère déborde ou si la digue cède, si jamais la remontée de nappe est durable et importante et que les locaux de la SAF sont inondés, ce sera le contribuable qui payera par l'intermédiaire du GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dont, curieusement, le produit est amené à augmenter dans les années à venir. C'est la logique de la privatisation des bénéfices et de la mutualisation des dépenses.

Madame la Commissaire enquêtrice, ce courrier est peut-être bien trop long mais il est à la hauteur d'une double exaspération, celle des nuisances et celle délétère de la communication politique.

Ceux qui nous dirigent, à l'échelle nationale comme locale, parlent régulièrement d'engagement et de convictions. Le petit exercice auquel nous sommes livrés montre qu'il n'y en a aucun localement au niveau de l'adaptation au changement climatique.

Il y a de belles paroles et de beaux écrits mais ils ne sont rien. La modification du PLU et la mise en place de l'OAP n°5 de la commune de Tournon en sont l'illustration. La priorité, c'est de favoriser le développement classique d'une infrastructure publique mise au service d'une entreprise qui en profitera et, une nouvelle fois, de reporter sur les générations futures le poids d'une vie dans un monde que nous refusons d'imaginer.

Pierre et Marielle RAT-PATRON
Notre-Dame-des-Millières

PS : Par souci de transparence Pierre Rat-Patron est conseiller municipal à Notre-Dame-des-Millières et adhérent à l'association ACNDAA.

Mairie de Tournon (Savoie)

De: davietienne@ntymail.com
Envoyé: mardi 11 novembre 2025 18:08
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Modification du PLU : Avis défavorable

Bonjour,

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du PLU de Tournon Savoie.

Cette modification est problématique pour deux raisons :

- Premièrement, elle ouvre à l'urbanisation une zone humide inondable, ancienne forêt alluviale, en contradiction avec les objectifs de prévention des inondations et de préservation de la biodiversité inscrits dans le plan climat d'Arlysere. Malheureusement, les travaux déjà réalisés depuis 2020 (remblais, dépôts de sédiments et depuis peu terrassement) l'ont déjà dégradée, ce qui fausse l'étude "zone humide" commanditée a posterori et utilisée pour justifier l'autorisation de construction.

- Deuxièmement, elle vise à accompagner voire permettre développement de l'aérodrome, en contradiction totale avec les enjeux climatiques et les objectifs du plan climat d'Arlysère, au détriment de la qualité de vie des riverains, qui n'en bénéficient aucunement.

Je m'oppose donc fermement à la modification du PLU sous sa forme actuelle et demande de la limiter à la démolition/rénovation des bâtiments existants et Aix travaux anti-bruit, sans extensions ni nouvelle construction.

En vous souhaitant bonne réception,

Étienne Daviet

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Bonnard pierre <pbonnard73@gmail.com>
Envoyé: mercredi 12 novembre 2025 17:25
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: enquête publique sur la modification du PLU

Ce courrier s'adresse à Mme la commissaire enquêtrice

Bonjour Madame

Je voudrais d'abord applaudir cette initiative ,si elle est bien dans un but d'écouter les habitants et qu'elle ne soit pas juste une consultation pour se donner bonne conscience ,afin que nos gouvernants agissent comme s'ils avaient déjà acté le projet.

Je voudrais exprimer mon désaccord concernant la modification du PLU sur la zone de l'aérodrome de tournon/Albertville ,qui conduira à l'agrandissement de l'aérodrome avec le projet de SAF industrie.
J'ai assisté fin 2024 à la présentation du projet par La SAF pour son agrandissement et la construction de ces nouveaux bâtiments sur la zone de l'aérodrome , et ceci m'a encore plus convaincu,
que ce projet n'est pas du tout en adéquation avec une zone humide sensible,trop proche des habitations pour la santé des habitants et leur bien vivre .
Quand ils nous racontent qu'ils vont mettre une barrière végétale pour atténuer les bruits des hélicoptères faisant du sur place sur l'aérodrome, tout le monde sait que ceci est dérisoire, c'est presque se moquer de nous.

Il est clair que depuis 2019 ,il y a déjà eu une accélération du trafic aérien et surtout des vols d'hélicoptères qui sont un véritable fléau pour nous, habitants.
Nous sommes dans une vallée alpine, la caisse de résonance avec les montagnes est juste incroyable.
Qu'il y ait des vols d'hélicoptère pour le secourisme et pour quelques travaux ne pouvant être accessible par voie de route c'est une chose,mais la multiplication des projets,
Les vols commerciaux et les constructions de bâtiments en montagne ou autres deviennent insensés à l'heure du réchauffement climatique d'une part, et pour des raisons de santé des habitants.
Il serait temps que les citoyens soient entendus sur ce qu'ils veulent ou pas,à moins que nous soyons de plus en plus dans une zone de non droit et de non dire.
Je pense que si Arlysère proposait un référendum aux habitants des villages de la combe de savoie ,hormis Albertville , sur ce projet ,le résultat ne ferait aucun doute, les personnes se prononceraient contre à une grande majorité ,c'est pourquoi d'ailleurs ,ce référendum n'aura jamais lieu.

Je trouve aussi curieux que Mme la maire de Tournon soit à la fois maire et il me semble responsable du pôle de l'aérodrome que gère Arlyère ;nous avons là une forme de conflit d'intérêt.
Du coup elle n'est pas en mesure de défendre les intérêts des habitants face à ce problème ,me semble t'il?

Nous avons l'espoir que l'activité de l'aérodrome baisse plutôt qu'elle n'augmente et reviennent à une activité des années début 2000,c'est à dire d'activités de loisirs essentiellement.

Je suis responsable d'un centre de bien être à Tournon ,et je vous assure que pour animer des cours de yoga ,de méditation,et autres activités de relaxation dehors, c'est parfois impossible
vu le niveau de la pollution sonore en journée.
On peut dire que le bien vivre dans nos vallées alpines se détériore de plus en plus ,alors en ajouter encore ,au secours,si je puis me permettre.

J'espère que les habitants seront entendus et que ce projet disproportionné,sur le plan écologique,ainsi que sur le plan de la santé des habitants, ne sera pas recevable.

Merci de votre écoute

Pierre Bonnard
Habitant de Tournon les ilettes

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Gilbert <gilbert.paquier@gmail.com>
Envoyé: mercredi 12 novembre 2025 20:10
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique .
Pièces jointes: PLU TOURNON.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour .
En piece jointe un document à joindre au dossier de l'enquête publique en cours .
Salutations

Le 12/11/2025
PAQUIER Gilbert
766 Rte de TERRE NEUVE
73200 GIILY SUR ISERE

A l'attention de Madame Sophie BEZAULT commissaire enquêtrice ,

Bonjour Madame ,

Sans entrer dans les considérations techniques et écologiques qui ne sont pas de ma compétence ,
Cet aérodrome de loisirs était sans problème avant l'installation du **SERVICE** Aérien Français ,
Vous avez connaissance de la création de l ' ACNDAA , de la pétition et de la saisie de la justice

Les dires de Mairie de TOURNON , SAF , ARLYSERE et GEMILIS AERO ne sont que de beaux discours ,
Les vols bruyants se succèdent du matin au soir samedi , dimanche et jours fériés compris ,
Dame la maire de Tournon qui prêche aujourd'hui la concertation : ce pourrait etre hilarant mais c'est juste triste ,
Le but inavoué de cette modification du PLU est d'augmenter encore plus l'importante du trafic sur LFKA soit :

SAF : Multiplication des capacités de maintenance , école de pilotage etc
La plupart des vols SAF c'est : Décollage de LFKA , consommation de carburant en survolant la Haute Combe de Savoie puis atterrissage à LFKA (bruit + pollution) ,

Aviation commerciale : Augmentation des vols Pilatus PC 12 ou assimilé pour des personnes qui seront ensuite héliportées de LFKA vers des stations de ski et l'inverse ,
La piste étant courte et un tour supplémentaire avant d'atterrir nécessaire ces vols sont très bruyants ,

Quantifier les nuisances par le seul nombre de mouvements est insuffisant , il faudrait mesurer le temps pendant lequel les habitants sont soumis au bruit et l'intensité de ce bruit ,
Entre Bauges et Grand Arc le dit bruit s'en donne à cœur joie ,

Bizarreries :
Pour SAF une maintenance égal un vol d'arrivé + un de départ : Pas d'essai ni au sol ni en vol ?
Pour SAF pas d'augmentation de la maintenance mais le plan prévoit de très nombreux plots de maintenance : Comprenne qui pourra !
Mur anti bruit pour hélico ?
Vols de loisir privés avion + hélico : Est-ce bien raisonnable ? Quelle autorité peut limiter ce trafic ?
Dans la charte que nous avons refusé de signer il était question d'environ 25 000 mouvements par an , aujourd'hui ils sont tout fiers d'en annoncer environ 10 000 ! Et il faudrait leur faire confiance !
Arlysére subventionne l'aérodrome : Nos impôts financent les nuisances que nous subissons !
A part Notre Dame des Millieres les conseils municipaux concernés ne sont que les porte-parole d ' Arlysére

Un projet de rénovation de l'aérodrome qui ne cacherait pas de gros problèmes environnementaux est louable ,
Mais les évolutions actuelles connues (et à venir donc inconnues des citoyens) de cet aérodrome laissent présager une dégradation encore plus importante de la qualité de vie en Haute Combe de Savoie ,

Bonne journée ,

GILLY SUR ISERE le 12/11/2025

PAQUIER Gilbert
766 Rte de TERRE NEUVE
73200 GILLY SUR ISERE

Dernières infos ; 11 novembre vols PC12 et hélicos
12 / 11 Coincidence étonnante : Reçu mail de M Thevenon tout fier d'être passé de 25 000 à 10 000 mouvements !
Pour ensuite remonter à ?? 000 mouvements sitôt le permis de construire acquis ?

RODRIGUES
Joao-Pedro
111, rue de l'Eglise
73 460 Notre Dame des Millières

ARRIVÉ LE
13 NOV. 2025
MAIRIE DE TOURNON

à

Madame BEZAULT
commissaire enquêtrice

Objet : Enquête publique pour la modification du PLU de l'aérodrome d'Albertville

Madame la commissaire enquêtrice,

Il y a 6 ans, je me suis installé dans le secteur d'Albertville pour des raisons professionnelles et réside actuellement comme locataire à Notre Dame des Millières. Voici les éléments qui m'effraient face à ce projet d'extension de l'aérodrome d'Albertville.

Concernant l'évolution du PLU rendant constructible la zone d'extension de l'aérodrome. À ma connaissance la zone visée par la modification a subi au cours des dernières années des dégradations successives (destruction forestière et apports de remblais) qui lui donnent aujourd'hui l'aspect d'un terrain vague alors qu'à la base, elle était répertoriée comme zone humide conservatoire d'espèces naturelles de Savoie. Chacune des étapes de cette dégradation semble justifier la suivante au mépris des espaces naturels initiaux.

Concernant les nuisances sonores, nous ne sommes pas tous impactés pareillement de part nos sensibilités différentes et les lieux où nous habitons. Ce qui est présagé est une augmentation certaine de ces nuisances rendant la vie difficile voire insupportable pour de nombreuses familles du bassin albertvillois. Je m'interroge sur la future santé mentale de toutes les personnes qui subiront ces bruits récurrents.

Concernant l'utilisation de cet aérodrome comme site de maintenance des hélicoptères avec augmentation significative de cette activité. Cela équivaut à plus d'essais et de vols stationnaires dans une vallée présentant un effet de résonnance important lié au relief.

Concernant l'utilisation de cet aérodrome pour des activités de loisir ou comme lieu permettant l'accès aux zones touristiques par voie des airs. Je suis choqué par l'égoïsme et le manque de responsabilité de ces citoyens plus aisés que la moyenne qui apparemment ne se sentent pas concernés par les préoccupations environnementales et climatiques.

En vous remerciant de votre attention, recevez, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

à Notre Dame des Millières, le 6 novembre 2025

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Sophie Brière <briere.sophie73@gmail.com>
Envoyé: dimanche 16 novembre 2025 08:52
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Modification du PLU de l'aérodrome d'Albertville

Sophie BRIERE St Jean de la Porte,

Chemin du Bassin Le 05/11/2025

73250 ST JEAN DE LA PORTE

OBJET : PLU Agrandissement de l'aéroport

Mairie de TOURNON

73460 TOURNON

A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice

Madame,

Je tenais à vous faire part de mon indignation quand à l'agrandissement de l'aéroport de TOURNON.

Nous mesurons déjà aujourd'hui les nuisances sonores des ballets incessants d'hélicoptères au dessus de nos têtes, dans nos jardins.

Le bruit infernal d'un hélicoptère ajouté à la pollution atmosphérique vont faire de cette vallée un lieu où il ne fait plus bon vivre. Et pourquoi ?

En aucun cas je ne mets en cause les déplacements d'hélicoptères sanitaires. Ils ont toujours existé et sont indispensables. Mais il est inadmissible qu'une vallée entière souffre du bruit et de la pollution occasionnés par un tout petit nombre de personne et ce pour leur bon plaisir.

Nous ne sommes plus au temps des seigneurs ! Quelle honte de venir skier en hélicoptère ! Cela va à l'encontre de tous les efforts que nous faisons, chacun de nous, pour protéger notre environnement.

A cela va s'ajouter des va et vient de plus en plus nombreux liés à l'apprentissage du vol…

Je fais appel à votre compréhension et vous remercie de prendre en compte le profond désarroi de beaucoup d'habitants de la Combe de Savoie qui sont de plus en plus nombreux à s'indigner.

Cordialement,

Sophie BRIERE